



AGIR

pour les dynamiques
de l'emploi

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Unédic



Protéger les parcours professionnels au plus près des réalités de l'emploi est la raison d'être de l'Unédic.

Une raison d'être qui prend tout son sens dans le contexte actuel. Face à des mutations sociétales qui s'accroissent et ont profondément changé le rapport au travail. Face à une conjoncture économique marquée notamment par une forte inflation qui impacte directement les ménages et les entreprises. Face aux transitions écologique et numérique qui dessinent de nouveaux horizons sur le terrain de l'emploi. Ces évolutions sont, certes, sources de dynamisme mais elles inquiètent, aussi. Plus que jamais, l'Unédic s'engage donc pour que l'Assurance chômage protège les actifs dans toute la diversité de leurs parcours et reste attentive aux besoins des employeurs.

L'Unédic est au cœur des dynamiques de l'emploi !

Cette mission est remplie pleinement grâce à sa gouvernance, les partenaires sociaux représentant les millions de salariés et d'employeurs en France. Leurs décisions éclairées sont le fruit d'un dialogue constructif et responsable, qui tient compte à la fois des intérêts de chacun et de l'évolution conjoncturelle.

Mobilisant sa connaissance fine du monde du travail, l'Unédic objective les dynamiques de l'emploi à travers ses études et analyses. Elle sécurise les règles d'assurance chômage, assure le suivi de la performance du régime et garantit son financement.

Sans cesse en mouvement, depuis plus de 60 ans, l'Unédic adapte en permanence l'Assurance chômage aux réalités de l'emploi, la consolide et la renouvelle au service de la cohésion sociale et en soutien de l'économie française.

Sommaire

PAGE 36

Dossier

CRISE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUES : QUELS IMPACTS SUR LE TRAVAIL ?



PAGE 6

Interview croisée

Patricia Ferrand

présidente de l'Unédic

Jean-Eudes Tesson

vice-président de l'Unédic

PAGE 8

Connectés aux RÉALITÉS DE L'EMPLOI

PAGE 18

AGILES DANS LE PILOTAGE du régime

PAGE 26

EXPERTS DES DYNA- MIQUES du monde du travail

Interview croisée



Patricia Ferrand
Présidente de l'Unédic

Jean-Eudes Tesson
Vice-président de l'Unédic

**Rester connectés
aux réalités de l'emploi
est à la fois un atout
et un devoir.**

En quoi les partenaires sociaux, pilotes de l'Assurance chômage, sont-ils connectés aux réalités de l'emploi ?

P. FERRAND : Le fait que l'Assurance chômage soit un régime paritaire, et permette ainsi aux représentants des salariés comme des employeurs de faire remonter les réalités issues du terrain, est à la fois un atout et la source de leur légitimité. Ces remontées par métiers, secteurs et bassins d'emploi nourrissent notre réflexion sur la réponse que l'Assurance chômage peut apporter aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises.

J.-E. TESSON : Cette connexion avec le terrain est aussi un devoir. Nous en avons besoin pour nourrir nos négociations. Et concernant spécifiquement les représentants des employeurs, il est important que nous puissions faire savoir à Pôle emploi, qui s'occupe de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, les attentes des entreprises. Car derrière chaque demandeur d'emploi se cache un futur collaborateur.

Le marché du travail est en pleine mutation. Comment l'Assurance chômage s'y adapte-t-elle ?

P. FERRAND : En calant la durée de ses conventions sur les cycles économiques, l'Assurance chômage s'est toujours adaptée aux évolutions conjoncturelles. Face aux mutations actuelles, le régime doit continuer de s'ajuster pour pouvoir accompagner des reconversions plus fréquentes et des métiers qui émergent. Tout en sécurisant ceux qui, parce qu'ils sont plus fragiles, subiront ces mutations.

J.-E. TESSON : J'ajouterais que la relation au travail a aussi profondément changé. Les salariés sont en quête de sens et il faut que les employeurs aient la capacité de répondre à cette aspiration. Les critères d'attractivité des métiers évoluent. Dans ce contexte, leur rôle va être de plus en plus de faire de la

prévention du chômage. Et l'un des moyens, c'est de mieux préparer les entreprises à répondre à ce besoin de sens, mais aussi de développer la formation pour que les candidats puissent répondre aux besoins des employeurs.

L'Unédic produit de nombreuses études et analyses. Comment la gouvernance s'en empare-t-elle ?

P. FERRAND : L'Unédic est un vrai pôle d'expertises, dont les travaux sont d'autant plus appréciés qu'ils intègrent aussi nos propres remontées de terrain. Par ailleurs, ils confèrent à l'Unédic une reconnaissance allant bien au-delà du simple gestionnaire du régime.

J.-E. TESSON : Les travaux de l'Unédic enrichissent les constats de terrain des partenaires sociaux et le regard des experts de l'Unédic devient plus pertinent grâce à ces remontées. C'est un cercle vertueux.

En 2021 et 2023, l'Unédic a accompagné des évolutions de règles d'assurance chômage décidées par décret. Son rôle a-t-il changé ?

P. FERRAND : C'est la posture qui a changé. En temps normal, l'Unédic assure la mise en œuvre d'un accord négocié entre les représentants des salariés et des employeurs. En période de carence, les règles sont décidées par le gouvernement.

Dans ce contexte, l'Unédic joue davantage un rôle de contrôle. Elle doit s'assurer, pour le compte des partenaires sociaux, que les règles sont sécurisées juridiquement et bien mises en œuvre par l'opérateur Pôle emploi.

J.-E. TESSON : Étant donné que ces règles n'ont pas été décidées par les partenaires sociaux, notre position vis-à-vis de l'État et de Pôle emploi change. Pour exercer notre mission de contrôle de la mise en œuvre des règles, nous devons nous appuyer

sur des travaux d'évaluation. Et c'est cette évaluation qui pourra conduire à la préparation des négociations pour de nouvelles règles, en espérant que nous aurons l'occasion de les porter.

Justement, qu'en est-il de la concertation sur la gouvernance du régime ?

P. FERRAND : À ce stade, c'est difficile à dire. Tout dépendra du document d'orientation produit par le gouvernement. En attendant, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il va falloir clarifier le rôle et les responsabilités respectives de l'État et des partenaires sociaux.

J.-E. TESSON : Mon vœu est que cette concertation reconnaisse tout l'intérêt du paritarisme. Parce qu'il concourt à la démocratie sociale et parce qu'il débouche sur des décisions à la fois plus proches des réalités de l'emploi et empreintes de bon sens. Ce sont ces regards croisés qui font la richesse de notre expertise.

Et quel rôle joue l'Unédic dans les travaux de préfiguration de France Travail ?

P. FERRAND : Nous avons participé aux groupes de travail comme au Comité des parties prenantes. Mais les questions cruciales de la gouvernance de l'Assurance chômage et du financement de France Travail ne faisaient pas partie du périmètre des discussions. Or, France Travail ne pourra se déployer que si le rôle des partenaires sociaux, tout comme celui de l'Unédic en tant que financeur, sont clairement établis.

J.-E. TESSON : Ce qui nous importe, c'est que l'Unédic conserve son rôle de donneur d'ordre vis-à-vis de Pôle emploi, et demain de France Travail, pour améliorer le service rendu aux bénéficiaires, aux salariés mais aussi aux employeurs. Et en tant que financeur, on doit s'assurer que l'argent versé à notre opérateur soit bien utilisé. ●

→ Un ANI pour moderniser le paritarisme

Les négociations sur la modernisation du paritarisme ont abouti le 14 avril à un **accord national interprofessionnel (ANI), signé par sept organisations salariales** (CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO) **et patronales** (Medef, CPME, U2P). Alors que le monde du travail connaît des transformations majeures, l'objectif de cet accord est triple. Instaurer un dialogue social permanent dans le cadre d'un agenda économique et social paritaire. Mieux articuler le rôle des partenaires sociaux, des pouvoirs publics et du Parlement. Et faire progresser le paritarisme de gestion en améliorant ses règles de fonctionnement, de transparence et de gestion.



→ IPR : près de 300 mandats formés

Afin de leur apporter le socle de connaissances nécessaires pour exercer leurs missions de façon éclairée, l'Unédic et Pôle emploi ont organisé des **sessions de formation à destination des mandats qui œuvrent au sein des instances paritaires régionales et territoriales (IPR/IPT)**. Parmi eux, 271 ont été formés en 2022, dont 115 ayant nouvellement pris leur mandat en début d'année.

→ Les allocations chômage revalorisées de 2,9 %

Pour tenir compte du contexte économique, notamment de l'inflation, le Conseil d'administration de l'Unédic a décidé de revaloriser les allocations de 2,9 % à partir du 1^{er} juillet, contre 0,5 % en moyenne sur les cinq dernières années. Cette mesure, rendue possible grâce à l'équilibre financier du régime, a concerné **95 % des allocataires indemnisés, soit plus de deux millions de personnes**.

Connectés aux RÉALITÉS DE L'EMPLOI

Quels liens tisse l'Unédic avec les acteurs de son écosystème ?

Pour assurer la bonne gestion de l'Assurance chômage, les experts des différents services de l'Unédic (juridique, finance, audit, études, *data*...) interagissent en permanence avec les pouvoirs publics, les opérateurs du champ de la protection sociale (Pôle emploi, Urssaf Caisse nationale, CCMSA, Agirc-Arrco...) et ses nombreux partenaires institutionnels en France et à l'international (REIF, AISS).



LES PARTENAIRES SOCIAUX, au plus près des réalités de l'emploi



Le marché du travail ne cesse d'évoluer et les mutations s'accroissent au rythme des cycles économiques, ainsi que des transitions numérique ou écologique.

Dans cet environnement mouvant, les partenaires sociaux de l'Unédic sont pleinement engagés pour que l'Assurance chômage protège les actifs dans la diversité de leurs parcours professionnels, tout en étant attentive aux besoins des employeurs.

Un dossier de synthèse pour éclairer les partenaires sociaux

Pour alimenter les réflexions des représentants des salariés et des employeurs, les équipes de l'Unédic leur ont remis, lors du Conseil d'administration de février 2023, un dossier de synthèse. Avec un état des lieux de l'Assurance chômage, ses principes fondateurs, son modèle économique, sa situation financière dont l'impact de la crise sanitaire. Avec les principaux enjeux à venir : situation réglementaire, gouvernance, contracyclicité, etc. S'y ajoutent trente fiches thématiques permettant d'approfondir, par exemple, la formation des demandeurs d'emploi, l'emploi des jeunes, l'emploi des seniors, l'impact de la transition écologique sur l'emploi, etc.

Cela implique une connaissance fine du monde du travail, ainsi qu'une faculté d'anticipation pour ajuster en permanence le système aux réalités de l'emploi. Les partenaires sociaux qui pilotent l'Assurance chômage sont en prise directe avec le terrain et donc avec ces réalités, à plus d'un titre.

Ils représentent vingt-sept millions de salariés et deux millions d'entreprises, au sein des instances de gouvernance de l'Unédic : Conseil d'administration et Bureau. Ces instances sont composées pour moitié

de représentants de salariés et pour moitié de représentants d'employeurs. Leur pilotage du régime d'assurance chômage et les décisions qui sont prises dans ce cadre sont nourries par cette connaissance du vécu sur le terrain, et tiennent compte des attentes et des intérêts respectifs de chacun.

Par ailleurs, les partenaires sociaux s'appuient sur l'expertise de la centaine de collaborateurs de l'Unédic : juristes, financiers, auditeurs, chargés d'études, experts de la *data*, etc. Grâce au savoir-faire unique de ces équipes,

ils peuvent décrypter, anticiper et adapter l'Assurance chômage aux mutations de l'emploi et aux évolutions de la conjoncture économique.

Les partenaires sociaux disposent également de multiples points d'ancrage dans les territoires, grâce au réseau d'instances paritaires régionales et territoriales (IPR/IPT). Des instances qui connaissent les besoins s'exprimant dans chaque bassin d'emploi.



Patricia Ferrand
Présidente de l'Unédic



L'organisation
paritaire de
l'Assurance chômage

nous permet de confronter nos connaissances sur les réalités de l'emploi. Au sein de nos organisations, nous avons des rencontres régulières dans les fédérations et les territoires, avec des salariés et des entreprises, qui nous parlent de leurs métiers et des conditions d'emploi. Ces échanges nourrissent notre réflexion sur les besoins des demandeurs d'emploi, des salariés et des entreprises. L'Assurance chômage peut répondre à une partie de ces besoins, notamment en termes de sécurisation financière ou d'accompagnement d'éventuelles reconversions.



Jean-Eudes Tesson
Vice-président de l'Unédic



Ce qui est intéressant, ce sont justement ces regards croisés

qui permettent de nourrir une négociation. Nous n'avons pas la même perception du terrain, et les négociations que nous menons entre partenaires sociaux permettent d'aboutir à un dispositif d'assurance chômage juste et équilibré. Ce lien avec le terrain nécessite aussi une actualisation régulière, afin que les entreprises puissent exprimer leurs besoins et qu'ensuite Pôle emploi prépare les futurs candidats.



Des instances paritaires en région

Un millier de partenaires sociaux mandatés par les organisations syndicales et patronales se mobilisent au sein des IPR. Animés par l'Unédic et Pôle emploi, ils veillent à ce que les règles d'assurance chômage soient bien appliquées et statuent, au cas par cas, sur la situation individuelle de certains demandeurs d'emploi en difficulté.



L'ASSURANCE CHÔMAGE, UN RÉGIME PILOTÉ

par les représentants des salariés et des employeurs

Pour gérer l'Assurance chômage, les représentants de salariés et d'employeurs ont créé l'Unédic en 1958. Ce sont eux qui négocient les règles d'assurance chômage et pilotent le régime en prise directe avec le terrain. Les partenaires sociaux prennent de manière éclairée, à travers un dialogue constructif et responsable, des décisions équilibrées qui tiennent compte des attentes et des intérêts respectifs de chacun.

La gouvernance de l'Unédic est constituée d'un Conseil d'administration et d'un Bureau, dont les membres sont élus pour deux ans : chaque instance est composée pour moitié de représentants de salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO) et pour moitié de représentants d'employeurs (Medef, CPME, U2P). La présidence et la vice-présidence de ces instances sont confiées à tour de rôle à l'un des deux collèges. Depuis janvier 2022 et jusqu'en janvier 2024, Patricia Ferrand (CFDT) préside l'Unédic et Jean-Eudes Tesson (Medef) en est le vice-président.

Les cinquante membres du Conseil d'administration se réunissent deux fois par an pour définir les grandes orientations, valider la stratégie financière, voter le montant des allocations chômage, approuver les comptes et élire le ou la président(e) et les membres du Bureau.

Les dix membres du Bureau se réunissent tous les mois. Leur mission est de s'assurer que les règles sont bien appliquées, de veiller au bon fonctionnement de l'Unédic et de nommer son directeur général ; mais aussi, d'adopter des prévisions financières pour anticiper les besoins du régime, trois fois par an.

Un contrôleur économique et financier, fonctionnaire du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, participe au Conseil d'administration et au Bureau. À ce titre, il veille à la performance et à la bonne maîtrise des risques de l'Unédic.

Dirigés par Christophe Valentie, les services de l'Unédic mettent en œuvre les décisions du Bureau.



L'Unédic engage des travaux pour se conformer au nouvel accord national interprofessionnel (ANI)

Comme tous les organismes paritaires, l'Unédic a entrepris des travaux pour aligner ses pratiques de gouvernance au nouvel accord national interprofessionnel (ANI) sur le paritarisme, signé par la majorité des partenaires sociaux en avril 2022. Pour initier cette démarche, un Bureau exceptionnel s'est réuni en septembre afin d'établir un programme de travail. Si un certain nombre de recommandations de l'ANI étaient déjà mises en œuvre par l'Unédic (comme les principes budgétaires ou les règles de gouvernance), d'autres ont été inscrites dans le cadre d'un plan d'action pour renforcer sa conformité aux principes de l'accord.

LES MEMBRES DU BUREAU



DE GAUCHE À DROITE :

Michel Beaugas, assesseur (FO) • **France Henry-Labordère**, assesseur (Medef)
Hubert Mongon, assesseur (Medef) • **Michel Picon**, trésorier (U2P) • **Patricia Ferrand**, présidente (CFDT)
Éric Courpotin, 2^e vice-président (CFTC) • **Jean-Michel Pottier**, 3^e vice-président (CPME)
Jean-Eudes Tesson, vice-président (Medef) • **Denis Gravouil**, assesseur (CGT)

ABSENT LORS DE LA PRISE DE VUE :

Jean-François Foucard, trésorier adjoint (CFE-CGC)

Pourquoi les représentants des salariés et des employeurs sont-ils attachés au modèle français d'assurance chômage ?

Les partenaires sociaux y sont attachés parce que ce modèle repose sur un principe à la fois assurantiel et solidaire. Assurantiel, puisque chaque mois l'employeur verse des cotisations pour assurer ses salariés en cas de chômage. Les allocations sont ensuite redistribuées aux salariés qui perdent involontairement leur emploi, qui changent de cap ou se réinventent. Solidaire, dans une logique de solidarité interprofessionnelle, quel que soit le secteur d'activité ou le territoire.

**Question —
réponse**

ASSURANCE CHÔMAGE : QUI FAIT QUOI ?

Pouvoirs publics

définissent le **cadre en amont de la négociation** et agréent la **convention issue de l'accord des partenaires sociaux**.

Ils copilotent Pôle emploi avec l'Unédic dans le cadre de la convention tripartite.



Unédic

- sécurise la **collecte des contributions**.
- garantit le **versement des allocations**.
- veille à ce que les règles soient appliquées.



Partenaires sociaux

négocient les **règles* d'indemnisation** ainsi que le **taux de cotisation** et pilotent l'Assurance chômage via l'Unédic.

* En période de carence, c'est l'État qui définit les règles par décret.

Unédic

Au service des actifs et des entreprises tout au long du parcours professionnel



Au service de notre protection sociale

prélève les contributions des **employeurs** et de certains salariés, ainsi qu'une part de la CSG activité des **salariés**.



santé
famille
retraite
services

prélève les contributions des **employeurs** et salariés du secteur agricole.



pôle emploi

calcule et verse les **allocations** aux demandeurs d'emploi et les accompagne dans leur recherche d'emploi.

Activité partielle

L'Unédic a une convention avec l'**ASP** (Agence de services et de paiement) pour financer le tiers des dépenses d'activité partielle.

Retraites complémentaires

L'Unédic a signé des conventions avec les caisses de retraite complémentaires l'**Agirc-Arrco**, l'**Ircantec**, le **CNBF** et la **CRPN** pour financer les points de retraite complémentaire des allocataires de l'Assurance chômage.



« L'Unédic a resserré ses liens avec les acteurs de l'emploi, mais aussi avec ceux de la protection sociale et les autres organismes paritaires. »

Christophe Valentie
Directeur général de l'Unédic

En 2022, comment l'Unédic a-t-elle une nouvelle fois démontré l'utilité sociale de l'Assurance chômage en tant que rouage essentiel au bon fonctionnement du marché du travail ?

Le rôle de l'Unédic est de piloter et gérer l'Assurance chômage, en veillant à protéger les parcours professionnels au plus près des réalités de l'emploi. L'une de nos missions est de garantir le financement du régime pour que les allocations soient versées aux demandeurs d'emploi chaque mois. L'Unédic, c'est aussi un acteur pivot de l'écosystème de l'emploi qui participe au dynamisme du marché du travail, tout en jouant un rôle d'amortisseur social.

Les réalités de l'emploi sont en mouvement perpétuel. Comment l'Unédic a-t-elle alimenté la réflexion des partenaires sociaux ?

L'Unédic est un centre d'expertises intégrées, avec un savoir-faire unique, qui lui permet d'adapter en permanence l'Assurance chômage aux mutations de l'emploi et aux évolutions de la conjoncture. En 2022, ce savoir-faire s'est par exemple traduit par la production d'un dossier de synthèse remis aux membres du Bureau. Le dossier recense les grandes mutations en cours ou à venir et leurs impacts sur l'Assurance chômage. Sont abordés les sujets de l'emploi des seniors, l'entrée des jeunes sur le marché du travail, l'appren-

tissage... Les études et analyses produites tout au long de l'année ont permis de nourrir la réflexion des partenaires sociaux, notamment durant les phases de concertation avec l'État sur la dernière réforme de l'Assurance chômage.

Comme pour chaque nouvelle réglementation d'assurance chômage, l'Unédic a analysé la mise en œuvre des règles entrées en vigueur fin 2021 (nouveau mode de calcul de l'allocation). Quels sont les principaux enseignements ?

L'objectif de cette analyse est double. D'une part, vérifier la bonne application des règles mises en œuvre par Pôle emploi, d'autre part, évaluer que les effets constatés sont bien conformes aux prévisions. Cette mission d'analyse des effets des règles, que l'Unédic exerce depuis sa création, est essentielle au pilotage du régime. Pour ce qui concerne les règles entrées en vigueur en octobre et décembre 2021, les premiers enseignements confirment les prévisions de l'étude d'impact publiée par l'Unédic en avril 2021. Mais cette première analyse ne prend pas en compte les effets de comportement qui sont toujours plus longs à s'installer.

Et comment l'Unédic a-t-elle accompagné les partenaires sociaux tout au long de la concertation sur l'adaptation des règles d'indemnisation en fonction de la conjoncture

économique ? Règles entrées en vigueur par décret depuis le 1^{er} février 2023.

Nous avons mené deux actions pour accompagner les partenaires sociaux. Nos équipes d'experts ont fourni tous les éléments nécessaires aux membres du Bureau, en expliquant l'impact des mesures envisagées, pour nourrir leurs discussions avec le gouvernement. Et nous avons complété ces éléments par des analyses individualisées, pour les organisations syndicales et patronales qui le souhaitaient.

En parallèle, comment ont évolué les relations de l'Unédic avec ses partenaires de l'écosystème de l'emploi aux niveaux national et international ?

À l'échelle nationale, nous avons resserré nos liens, non seulement avec les acteurs de l'emploi, mais aussi avec ceux de la protection sociale au sens large, ainsi qu'avec les autres organismes paritaires. De plus en plus investie à l'international, l'Unédic est désormais membre de la Représentation des institutions françaises de Sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF). Et nous avons participé au Forum régional de la Sécurité sociale pour l'Europe organisé par l'Association internationale de la Sécurité sociale (AISS) à Tallin en Estonie, où nous avons reçu un prix pour les émissions sociales sur les marchés financiers lors du concours des meilleures bonnes pratiques. ●

**Je suis indépendant
et j'ai cessé mon
activité.**



**Je peux bénéficier
de l'ATI*** (allocation
des travailleurs
indépendants).



**Je peux bénéficier
du CSP*** (contrat
de sécurisation
professionnelle).

**Je suis salarié et
je suis licencié pour
motif économique.**

**Je démissionne
pour me lancer
dans un projet
de reconversion
professionnelle.**



**Je pourrais
bénéficier de l'ARE***
(allocation de retour
à l'emploi) pour
mener mon projet
sereinement.

COMMENT LES PARCOURS PROFESSIONNELS SONT-ILS PROTÉGÉS ?

* Sous certaines conditions.



**Inscrit à Pôle emploi,
je reprends un emploi
moins bien payé.**

**Je suis salarié
et mon employeur
me licencie.**



**Je peux bénéficier
de l'ARE*** (allocation
de retour à l'emploi).

**Je peux cumuler
une partie de
mon allocation
chômage avec mon
nouveau salaire**
pour maintenir
mon niveau de vie.

**Je peux cumuler
une partie
de mes revenus
d'activité avec mon
allocation chômage**
pour développer
mon entreprise
dans de bonnes
conditions.

**Je suis allocataire
de l'Assurance
chômage
et je veux créer
mon entreprise.**



**Je peux bénéficier
d'un capital pour
me lancer via l'Arce***
(aide à la reprise
et à la création
d'entreprise).

**Durant ma période
d'indemnisation
chômage, je veux
suivre une formation
pour me reconverter.**



**Je peux bénéficier
de l'ARE-F***
(allocation d'aide
au retour à l'emploi
formation).

→ De nouvelles prévisions confirment le désendettement du régime

Dévoilées en février 2023, les prévisions de l'Unédic tablent sur un désendettement progressif du régime jusqu'en 2025. Grâce à un solde positif de 3,8 Md€ fin 2023, 4,7 Md€ fin 2024 et 8,6 Md€ fin 2025, la dette de l'Unédic devrait ainsi passer de 59,2 Md€ fin 2022 à 42,2 Md€ fin 2025, sous réserve des incertitudes liées à l'évolution économique et géopolitique.



→ Les comptes de l'Unédic certifiés

C'est sans aucune réserve que **les commissaires aux comptes ont certifié les comptes de l'Assurance chômage, le 30 juin 2022.** Un résultat qui témoigne de la gestion maîtrisée, efficiente et agile du régime d'assurance chômage, grâce aux travaux rigoureux de sécurisation des comptes menés par les services de l'Unédic.

→ Un emprunt de 1 Md€ en *Social Bond*

Le 10 mai 2022, l'Unédic a émis avec succès son **seul emprunt obligataire de l'année, d'un montant nominal de 1 Md€.** Cette émission sociale signe le retour à une stratégie financière d'avant-crise, centrée sur le désendettement du régime.

AGILES DANS LE PILOTAGE du régime

Quel est l'impact de l'inflation sur le régime d'assurance chômage ?

L'inflation entraîne des effets sur les finances du régime d'assurance chômage, d'abord sur les recettes, puis sur les dépenses. Côté recettes, l'inflation entraîne une augmentation de la masse salariale qui impacte positivement ces recettes. Côté dépenses, la hausse des salaires se traduit mécaniquement par une progression plus soutenue de l'allocation journalière versée aux demandeurs d'emploi indemnisés (les nouveaux allocataires entrent dans une période de chômage avec un salaire de référence plus élevé).



DEUX NOUVELLES CONVENTIONS

pour adapter le pilotage de l'Assurance chômage

S'assurer de la performance du service rendu aux demandeurs d'emploi, tout en prenant en compte les besoins des entreprises, et veiller au respect de la dimension assurantielle du régime. Tels sont les deux enjeux auxquels l'Unédic doit répondre en coordonnant ses opérateurs : l'Urssaf Caisse nationale qui collecte les contributions des employeurs, et Pôle emploi qui indemnise et accompagne les demandeurs d'emploi. Deux enjeux impactés en 2022 par des évolutions majeures au sein de l'écosystème de l'emploi, nécessitant d'adapter le pilotage de l'Assurance chômage.

Pour cette adaptation du pilotage, l'Unédic a signé deux nouvelles conventions en 2022.

La première avec l'Urssaf Caisse nationale en septembre : cette convention quadripartite¹, qui révisé celle signée en 2010, concerne notamment la sécurisation de l'accès aux données et la modification des modalités des versements financiers. Elle permet à l'Unédic de continuer à disposer d'informations précises sur les contributions réelles et de pouvoir suivre ainsi les droits acquis, en plus de renforcer les relations en particulier opérationnelles (partage d'informations...) avec l'Urssaf Caisse nationale.

L'Unédic a aussi renouvelé en décembre la convention tripartite avec l'État et Pôle emploi, *via* un avenant. Signé pour un an, cet avenant vise à préciser les orientations, le budget et les objectifs de chacun, en attendant la création de France Travail.

En tant que pilote du régime d'assurance chômage, l'Unédic joue un rôle essentiel dans le cadre des travaux préparatoires qui ont démarré en septembre, au sein du Comité des parties prenantes et des dix groupes de travail (cf. encadré). L'Unédic participe ainsi à la définition du cadre des missions et de la gouvernance de ce nouvel opérateur.

En tant qu'organisme qui finance le budget de Pôle emploi à hauteur de 80%, l'Unédic doit veiller au sens qui sera donné à ce financement avec le nouveau périmètre de France Travail, pour s'assurer que les fonds versés continuent d'être affectés à l'indemnisation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

1. Convention quadripartite entre l'Urssaf Caisse nationale, l'Unédic, Pôle emploi et l'AGS (association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés).



Travaux préparatoires de France Travail : comment l'Unédic s'implique ?

Pour dessiner les contours définitifs de France Travail, le gouvernement a lancé le 12 septembre une « mission de configuration et de préfiguration » pilotée par un Comité des parties prenantes. Avec la mobilisation de dix groupes de travail : gouvernance et pilotage, diagnostic et orientation, numérique, pilotage territorial et expérimentations, accompagnement des personnes, formation, services aux employeurs, services aux conseillers, etc.

Des travaux dans lesquels l'Unédic s'est investie à 100 %, aux côtés des différents acteurs de l'emploi et de la formation, en participant à tous les groupes de travail ainsi qu'au Comité des parties prenantes.



« Malgré un contexte incertain, le solde positif de notre régime permet d'amorcer le désendettement. »

Rémy Mazzocchi

Directeur général adjoint de l'Unédic

Conflit en Ukraine, inflation, pénurie de matières premières... face à toutes ces incertitudes, quelles sont les perspectives financières de l'Assurance chômage ?

Malgré un contexte très mouvant en 2022, les comptes de l'Assurance chômage ont connu une évolution favorable : les recettes ont été dynamisées par le rebond exceptionnel de l'économie et de l'emploi fin 2021. En 2023, cette trajectoire devrait se poursuivre, du fait de la dynamique des salaires portée par l'inflation et celle de l'emploi qui continue à afficher des niveaux historiques. L'année 2024 reste plus incertaine, mais nos prévisions tablent sur une conjoncture favorable qui devrait permettre au régime d'assurance chômage de poursuivre son désendettement. Au total, nous devrions avoir résorbé 13 Md€ de dette d'ici fin 2024, tout en limitant son coût à moins de 1 % de nos recettes annuelles.

Qu'en est-il d'un éventuel nouveau recours massif à l'activité partielle ?

Depuis la fin de la crise liée à la Covid-19, le recours à l'activité partielle est revenu dans la norme et s'est stabilisé. En juillet 2022, la France y a consacré 20 M€, dont un tiers à la charge de l'Unédic et deux tiers à la charge de l'État.

C'est légèrement plus qu'en 2019, mais sans commune mesure avec le pic à plus de 8 Md€ enregistré en avril 2020 lors du premier confinement. Pour 2023, nos prévisions, fondées sur les demandes d'autorisation préalable, restent cependant prudentes, avec 200 M€ à la charge de l'Unédic. Le retour aux standards d'avant-crise est prévu pour 2024, avec 100 M€.

Au-delà de l'indemnisation des demandeurs d'emploi, comment l'Unédic accompagne-t-elle les parcours professionnels des actifs ?

L'Unédic se mobilise pour que l'Assurance chômage protège les parcours professionnels dans toute leur diversité, avec une série de dispositifs. Par exemple, le contrat de sécurisation professionnelle (CSP), dont 40 000 salariés licenciés économiques ont bénéficié en 2022. Les récentes études ont démontré son efficacité pour accélérer le retour à l'emploi.

Cet accompagnement concerne aussi l'aide à la création ou reprise d'entreprise. Sur près d'un million d'entrepreneurs qui se sont lancés en 2021, l'Assurance chômage en a aidé 280 000, soit un sur trois.

Les projets de formation sont également soutenus grâce à l'allocation d'aide au retour à l'emploi formation (ARE-F). Ce dispositif en forte

croissance (+ 30 %) a été versé à 4 % des allocataires en 2021.

Enfin, depuis 2019, l'allocation pour les travailleurs indépendants (ATI) permet aux indépendants de bénéficier d'une allocation forfaitaire en cas de cessation de leur activité. Avec trente ouvertures par mois, ce dispositif reste encore marginal.

L'écosystème de l'emploi et du chômage va bientôt évoluer avec la création de France Travail, dont les travaux de préfiguration ont été lancés fin 2022. L'Unédic y contribue. Quelle doit être sa place vis-à-vis de ce nouvel acteur ?

C'est aux partenaires sociaux d'en décider, en concertation avec l'État et les autres parties prenantes, en fonction du futur périmètre et des moyens de France Travail. Quoi qu'il en soit, l'Unédic doit continuer à piloter et gérer l'Assurance chômage, en veillant à protéger les parcours professionnels au plus près des réalités de l'emploi. ●

L'ASSURANCE CHÔMAGE

amorce son désendettement

Sous l'effet d'une forte hausse des recettes, la situation de trésorerie de l'Assurance chômage a été positive en 2022, à hauteur de +2,9 Md€. Le régime d'assurance chômage a ainsi amorcé son désendettement, passant de 63,6 Md€ fin 2021 à 60,7 Md€ fin 2022, dont plus de 18 Md€ de dette liée à la crise Covid-19. Une trajectoire qui devrait se poursuivre en 2023, malgré une conjoncture économique incertaine.

Entre 2008 et 2015, la croissance atone du pays et les faibles créations d'emploi ont pesé sur l'Assurance chômage : elle a dû verser plus d'allocations qu'elle ne recevait de cotisations collectées par son opérateur, jouant ainsi son rôle de stabilisateur économique et social. À partir de 2015, la dynamique de l'emploi s'est redressée, entraînant une diminution du chômage et une amélioration de la situation financière de l'Assurance chômage. Cette tendance a été interrompue par le choc de la crise Covid-19 durant laquelle l'Unédic est intervenue pour soutenir l'économie française.

Avec le rebond exceptionnel de l'économie et la forte dynamique de l'emploi depuis le second semestre de l'année 2021, la situation financière s'est améliorée en 2022. Malgré des prévisions de croissance économique plus faibles qu'anticipé, le marché du travail français est resté dynamique avec une masse salariale en forte croissance et un nombre de demandeurs d'emploi indemnisés en baisse. S'y est ajouté le changement des règles d'Assurance chômage en octobre et décembre 2021, dont l'impact financier a commencé à produire ses effets en 2022.

Le retour à un solde financier positif a engendré un faible recours à l'emprunt sur l'année. Ainsi, sur le montant total de la garantie de l'État octroyée aux emprunts de l'Unédic dans la limite d'un plafond de 6,25 Md€ annuel, seul 1 Md€ a été effectivement émis sur les marchés en 2022. Cette décision témoigne de la bonne gestion des partenaires sociaux.

L'Unédic a toujours remboursé ses emprunts auprès des investisseurs et la garantie de l'État n'a jamais été appelée.

Le pilotage financier de l'Unédic permet de limiter l'exposition aux risques de refinancement et de taux. La hausse des taux d'intérêt face à la forte inflation en 2022 ne s'est pas traduite par une nette augmentation de la charge d'intérêt de l'Unédic.



Une dette cumulée soutenable, mais lestée par la « dette Covid »

Si la charge de la dette cumulée du régime d'assurance chômage représente aujourd'hui moins de 1 % de ses recettes chaque année, c'est en partie grâce aux excellentes conditions d'emprunt dont a bénéficié l'Unédic durant la crise. En effet, sa crédibilité sur les marchés financiers et la confiance renouvelée en juillet des agences de notation lui ont permis d'emprunter 31 Md€ (dont 27 Md€ sous forme de *Social Bond*), non seulement de façon rapide et massive pour faire face à la crise, mais aussi à des taux fixes proches de zéro. La situation financière positive de l'Assurance chômage permet aujourd'hui de rembourser la dette sans recourir au refinancement de ces emprunts arrivant à échéance. Ainsi, malgré la hausse des taux, l'Unédic a pu contenir l'augmentation du taux de financement en adaptant sa stratégie financière au plus près des besoins réels.

Soutenable, cette dette devra néanmoins être remboursée et le poids de la « dette Covid » (18,4 Md€) va peser lourd en cas de nouveau choc économique. Il est alors impératif pour l'Unédic de désendetter le régime dans les prochaines années car avec une telle dette, les conditions d'emprunt de l'Unédic pourraient être moins favorables. C'est pourquoi il s'agit aujourd'hui de définir les modalités de son amortissement en accord avec l'État.

Le modèle contracyclique de l'Assurance chômage implique un recours à la dette, principalement lorsque l'activité économique est dégradée et que les taux d'intérêt sont bas. L'Unédic voit alors diminuer son endettement lors de périodes marquées par des taux plus élevés.

Au cours des années 2023 et 2024, l'Unédic prévoit une trajectoire avec un solde positif de plus de 4 Md€ par an et un endettement qui devrait diminuer d'autant. En revanche, compte tenu des perspectives conjoncturelles incertaines, du fait notamment de l'inflation et de la crise énergétique, sa stratégie financière devra faire preuve d'agilité. Si la conjoncture reste favorable et si le taux de chômage reste à 7,3 %, le régime prévoit de se limiter à un emprunt d'1 Md€ en 2023, avec garantie de l'État, et d'anticiper le remboursement d'une partie de sa dette. Cette stratégie permettra à l'Unédic de consolider sa situation financière pour faire face à une éventuelle nouvelle crise.

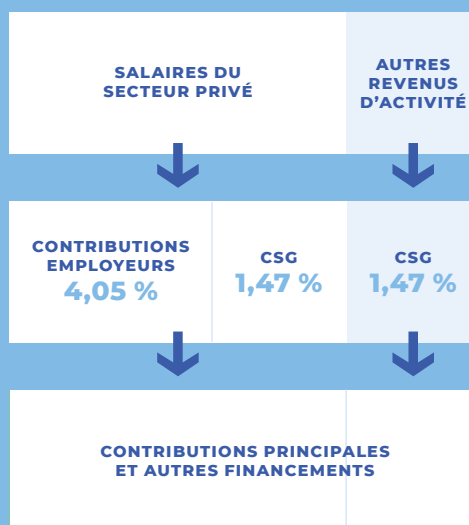
FOCUS SUR LE FINANCEMENT DE L'ASSURANCE CHÔMAGE



D'où provient le financement de l'Assurance chômage ?

Des salaires sont prélevés les contributions employeur et une part de la CSG activité

Les contributions sont prélevées par l'Urssaf Caisse nationale et la CCMSA



Pourquoi l'Unédic réalise-t-elle des prévisions financières ?

Les prévisions financières servent avant tout à piloter de manière efficace le financement du régime à court, moyen et long termes : elles permettent de prévoir sa trajectoire financière sur trois ans et d'anticiper les besoins en financement. Les prévisions éclairent également les partenaires sociaux sur la situation de l'Assurance chômage et du marché du travail, et les aident ainsi à prendre des décisions lorsqu'ils négocient les règles et fixent le taux des cotisations.

Question — réponse

UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE

au service de l'efficacité de l'Assurance chômage

Face à l'explosion du numérique dans notre société et, de ce fait, à la densification des données au sein de la sphère sociale, l'Unédic s'est dotée d'une stratégie dédiée. Car les données sont indispensables au pilotage du régime d'assurance chômage, comme à l'amélioration de l'efficacité et de la qualité du service rendu aux demandeurs d'emploi et aux employeurs.

Aux expertises historiques de l'Unédic – juridique, études et finance – s'est en effet ajoutée l'expertise numérique. Elle est devenue incontournable pour anticiper les transformations à l'œuvre dans le champ de la protection sociale et adapter l'Assurance chômage à celles-ci : densification des flux de données et massification des échanges, mais aussi concentration des outils par lesquels transitent les données.

Or, l'Unédic est très dépendante de ces données et de leur qualité. Pour simplifier les démarches des bénéficiaires du régime d'assurance chômage. Pour éclairer avec précision les partenaires sociaux qui le pilotent et alimenter le débat public. Pour mesurer au plus près les effets d'une évolution des règles. Pour lutter contre la fraude aux prestations sociales.

Pour sécuriser l'ouverture des droits acquis et le calcul des allocations. Pour limiter les indus. Et enfin pour favoriser la mise en œuvre de nouveaux services numériques avec Pôle emploi ou les autres acteurs de la sphère sociale. C'est à ces enjeux que répond la stratégie numérique, en s'appuyant sur quatre fondamentaux.

D'abord, afin de s'assurer qu'elle disposera des bonnes données au bon format, malgré les changements à venir dans son écosystème, l'Unédic doit en premier lieu prendre toute sa place dans la gouvernance de la donnée sociale. C'est ce que les partenaires sociaux ont rappelé au gouvernement

dans un courrier adressé à la Première ministre en 2022. Mais elle doit aussi sécuriser l'assise légale d'accès aux données, y compris auprès d'acteurs qui n'appartiennent pas à la sphère sociale, comme l'administration fiscale par exemple. Elle doit veiller à la définition et à la qualité en amont de ces données, pour éviter d'avoir à apporter des correctifs. Enfin, elle doit pouvoir mettre à disposition des données à forte valeur ajoutée, pour contribuer à une démarche de transparence et à une meilleure connaissance du régime d'assurance chômage. Ce qui a notamment démarré en 2022, avec le lancement du portail de données ouvertes, data.unedic.org (voir aussi page 33).



RGPD : quelles actions pour respecter la conformité sur les données en 2022

Parce que l'Unédic échange, traite et utilise une multitude de données personnelles, elle a le devoir de les protéger en se conformant au Règlement général de protection des données (RGPD). C'est dans ce cadre qu'elle a renforcé sa politique en 2022, avec un état des lieux des traitements effectués dans chacune de ses directions et la mise en place d'un réseau de référents RGPD. Par ailleurs, elle travaille avec les organismes de la sphère sociale pour faciliter la conformité de ses échanges de données en s'appuyant sur une doctrine RGPD commune.

UNE SÉCURISATION JURIDIQUE ESSENTIELLE dans un contexte réglementaire en mouvement

Piloter et gérer l'Assurance chômage, c'est aussi permettre la bonne application des règles, particulièrement celles qui régissent l'indemnisation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, et s'en assurer ensuite auprès des opérateurs qui en ont la charge.

L'Unédic exerce de ce fait un rôle de sécurisation juridique, ainsi qu'un rôle de suivi de la performance sur la collecte des contributions des employeurs et le versement des allocations aux demandeurs d'emploi, au bon niveau et conformément aux droits acquis.



Pour jouer son rôle de vigie de la bonne application des règles, l'Unédic s'appuie en amont sur des circulaires. Elles ont pour but de compléter l'environnement légal (décret ou convention d'assurance chômage) par un corpus réglementaire détaillant toutes les situations, en particulier pour aider Pôle emploi dans la mise en œuvre opérationnelle. Elles permettent aussi à l'Unédic de disposer d'un référentiel qui sert de base à ses contrôles. En 2022, l'Unédic a publié deux circulaires : la première, en février, pour sécuriser juridiquement le contrat de sécurisation professionnelle (CSP), que les partenaires sociaux ont prolongé jusqu'à la fin de l'année 2023 ; la deuxième, en juillet, pour détailler la mise en œuvre de l'allocation des travailleurs indépendants (ATI), versée aux indépendants en cessation d'activité. L'Unédic a par ailleurs préparé les circulaires liées aux nouvelles règles d'assurance chômage qui s'appliquent depuis février 2023.

Au cours de l'année 2022, dans le cadre de la montée en charge des règles entrées en vigueur fin 2021, l'Unédic a été particulièrement attentive pour alerter les partenaires sociaux, Pôle emploi et les services de l'État sur des difficultés liées à la mise en

œuvre de la réglementation concernant l'indemnisation des demandeurs d'emploi. Les mesures d'urgence de prolongation des droits et de neutralisation des périodes de confinement dans le calcul des droits ont notamment produit des effets qui nécessitaient une plus grande vigilance. Un audit a donc été diligenté pour contrôler la mise en place de ces règles. Cet audit a confirmé que le nouvel ensemble réglementaire était appliqué de manière satisfaisante sur le territoire. Il a néanmoins fait état de plusieurs points d'amélioration, notamment sur la complexité de la démarche d'indemnisation. Pour le demandeur d'emploi, la neutralisation des périodes de confinement impose de produire des justificatifs d'emploi pour les trois dernières années (au lieu de deux en période normale) et le nouveau calcul de l'allocation implique de justifier certains événements ayant pu avoir lieu entre deux contrats de travail (congé maternité, arrêt maladie...). L'audit de l'Unédic a identifié que cette complexité accrue était source d'erreurs. Pour répondre à cette difficulté, un groupe de travail sera lancé en 2023 avec Pôle emploi. Il aura pour mission de surveiller la qualité de la démarche d'indemnisation et de faciliter l'accessibilité des demandes d'allocations.

→ Quel bilan pour les règles d'Assurance chômage entrées en vigueur en 2021 ?

En février 2023, l'Unédic a publié une **analyse de suivi de la réglementation d'assurance chômage** entrée en vigueur au second semestre 2021. Sous l'effet des nouvelles conditions d'ouverture de droit (6 mois au lieu de 4), le nombre d'entrées à l'Assurance chômage diminue. Sur la première année de mise en œuvre, les entrants concernés par les règles 2021 ont des montants d'allocations journalières plus faibles et des durées de droit plus longues qu'avec l'ancienne réglementation. Ces premiers éléments de suivi confirment les effets anticipés dans l'étude d'impact publiée par l'Unédic en avril 2021.



→ Quelle articulation entre Assurance chômage et retraites ?

En mars 2023, l'Unédic a publié un **panorama des liens entre Assurance chômage et système de retraites**. Outre les chiffres clés sur l'emploi des seniors et des rappels sur les retraites, ce document fait le point sur l'indemnisation des seniors, les spécificités des règles d'assurance chômage les concernant et les interactions passées et potentielles entre chômage et retraites.

→ Un tiers des créations d'entreprises soutenues par l'Assurance chômage

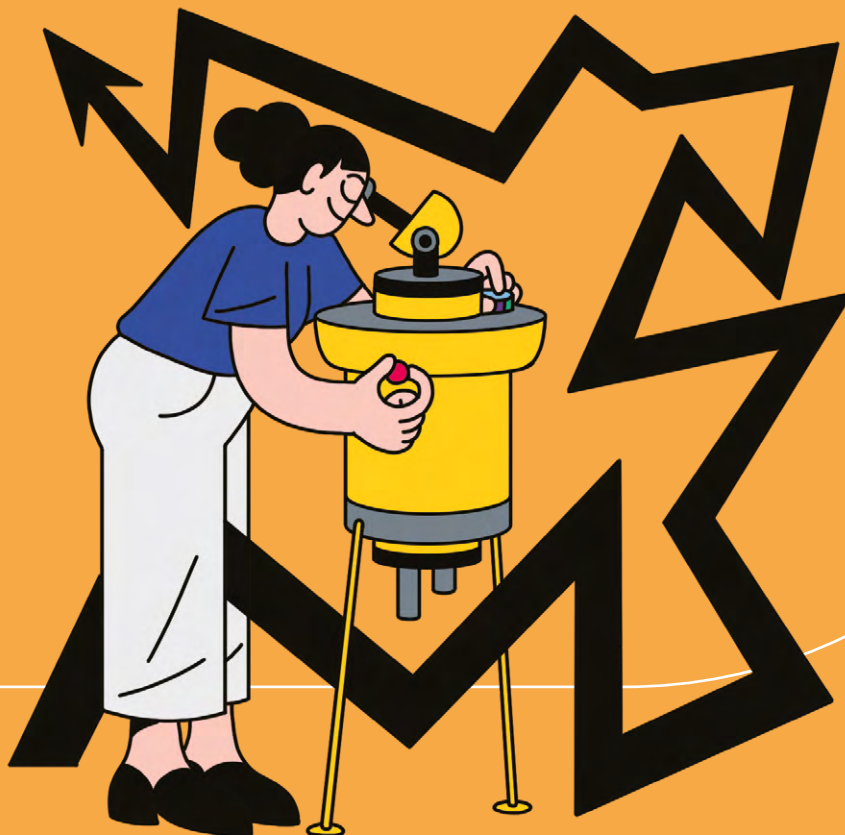
L'Assurance chômage a soutenu trois créations d'entreprises sur dix en 2021, grâce à deux dispositifs. L'**aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE)** qui fournit au créateur d'entreprise un capital pour démarrer son projet. Le **cumul de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) avec les revenus perçus**, pour lui assurer un revenu complémentaire de ses premières recettes. Donc deux dispositifs à fort impact sur lesquels l'Unédic a fait le point dans une analyse publiée fin 2022.

EXPERTS DES DYNA- MIQUES du monde du travail

Comment l'Unédic documente-t-elle les mutations du marché du travail ?

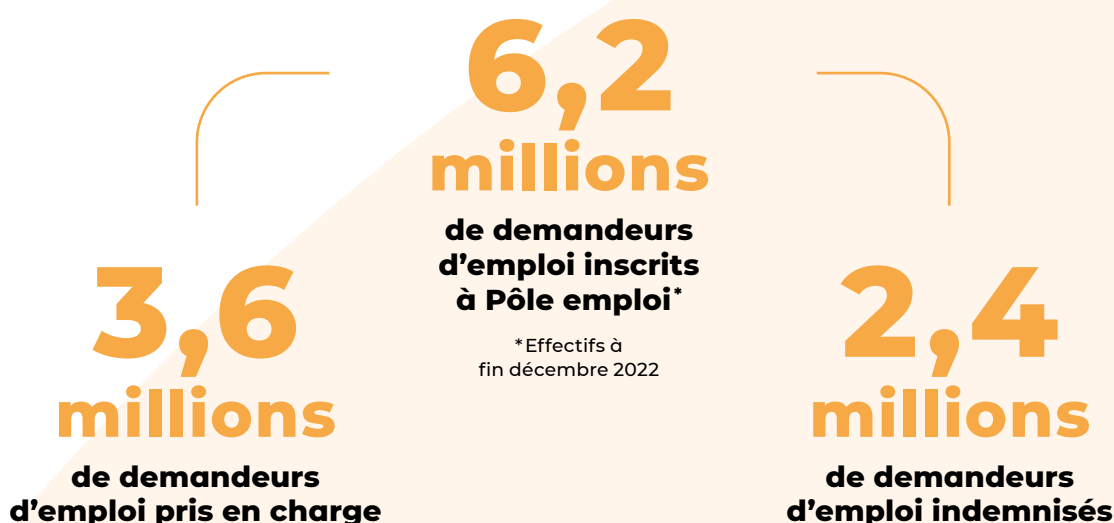
Observateurs actifs de la conjoncture économique et de l'évolution du marché du travail, les experts de l'Unédic veillent en permanence à décrypter, à anticiper et à réagir rapidement pour une gestion au plus juste de l'Assurance chômage, dans un contexte mouvant et incertain.

L'Unédic réalise ainsi des études et analyses afin d'aider les partenaires sociaux à prendre des décisions en période de négociation des règles et pour le pilotage du régime. Ces travaux sont divers : simulations de changements de règles, études sur la faisabilité d'une mesure, analyses des profils des allocataires indemnisés ou encore prévisions financières du régime.



QUI SONT LES ALLOCATAIRES ?

Pour mieux comprendre qui sont les allocataires de l'Assurance chômage et mieux piloter le régime, l'Unédic suit régulièrement des indicateurs tels que l'âge, le genre, le diplôme, la durée des droits, le montant d'indemnisation, le type d'emploi perdu. Au troisième trimestre 2022, 3,6 millions de personnes étaient prises en charge (-5% sur un an). La moitié des allocataires travaillent.



↓

50 %
des allocataires
pris en charge
travaillent une partie
du mois tout en étant
inscrits à Pôle emploi



1 006 € net/mois

d'allocation en moyenne

1 106 € net/mois

en moyenne pour les allocataires
qui ne travaillent pas

806 € net/mois

en moyenne pour les allocataires
qui cumulent rémunération
(salariée ou non) et allocation



Gaëtan Stephan

Chargé d'études responsable
de la prévision à l'Unédic

“

En 2022, le dynamisme
du marché du travail a surpris
la plupart des observateurs

dans un contexte macroéconomique peu porteur, en raison du niveau élevé des prix de l'énergie et des tensions résultant de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Les créations d'emploi sont restées soutenues malgré le ralentissement de la croissance, permettant une diminution remarquable du taux de chômage. La baisse du nombre de demandeurs d'emploi s'est accompagnée d'une réduction du nombre de personnes indemnisées par l'Assurance chômage. En d'autres termes, la bonne tenue de la conjoncture explique en grande partie cette baisse du nombre d'allocataires indemnisés observée entre la fin 2021 et la fin 2022. Outre l'amélioration de l'état du marché du travail, l'allongement de la durée de travail requise pour ouvrir un droit (de 4 à 6 mois) intervenu au 1^{er} décembre 2021 s'est traduit par une diminution du nombre de personnes prises en charge par l'Assurance chômage et, par conséquent, par une diminution du nombre d'allocataires indemnisés.



Maxime Le Bihan

Chargé d'études évaluation
à l'Unédic

“

La hausse de l'allocation
chômage moyenne entre
2021 et 2022 occulte

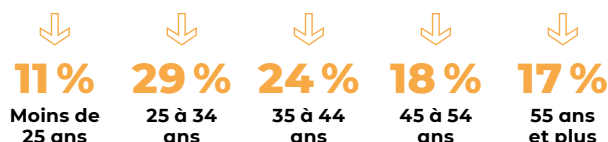
divers effets aux sens opposés. La prise en compte des jours non-travaillés dans le mode de calcul des allocations, changement introduit par les règles entrées en vigueur au 1^{er} octobre 2021, a créé un effet à la baisse.

Sans changement réglementaire, les allocations auraient été en moyenne plus élevées de 16 %. À l'inverse, plusieurs éléments ont joué à la hausse : le plus important est sans conteste le contexte inflationniste qui a engendré une hausse des salaires, augmentant mécaniquement les allocations dont ils constituent la base de calcul. En parallèle, l'inflation a incité les partenaires sociaux à revaloriser, davantage que les années précédentes, le montant des allocations en juin 2022 pour limiter son effet négatif sur le pouvoir d'achat des allocataires. C'est la combinaison de ces différents effets qui ont engendré la hausse moyenne de l'allocation versée.

40 %

des allocataires
ont moins de 35 ans*

* Données à fin juin 2022





COMMENT L'UNÉDIC S'INSPIRE ET INSPIRE ses homologues internationaux ?

Toujours en veille sur les évolutions des régimes d'assurance chômage en Europe relayées notamment à travers ses études, l'Unédic a franchi, en 2022, un pas de plus en renforçant sa présence au sein d'institutions internationales et en nouant des partenariats avec des acteurs hors de nos frontières. Objectifs : servir la mission d'aide à la décision auprès de sa gouvernance, valoriser et faire comprendre le modèle français, accéder plus simplement aux informations pour effectuer des travaux de comparaisons internationales et échanger des bonnes pratiques avec ses homologues étrangers.

→ Une présence accrue au sein des instances internationales

L'Unédic a rejoint en 2022 la Représentation européenne des institutions françaises de Sécurité sociale (REIF). Une adhésion qui lui permet de contribuer à valoriser le modèle français de protection sociale en Europe, en particulier faire valoir la position française sur les évolutions réglementaires européennes impactant l'Assurance chômage. Notamment sur des sujets comme la mobilité internationale ou les travailleurs frontaliers.

Si l'Unédic a renforcé sa présence au niveau international, c'est aussi pour mieux faire connaître la singularité du régime français d'assurance chômage. Raison pour laquelle elle est adhérente depuis plusieurs années de l'Association internationale de Sécurité sociale (AISS) et a partagé son expertise au cours de plusieurs événements organisés par cette dernière. Ce fut le cas lors du Forum de la Sécurité sociale pour l'Europe qui s'est tenu à Tallin (Estonie), où l'Unédic a reçu un prix pour récompenser sa stratégie de financement *Social Bond* ainsi que lors du Forum mondial de Marrakech (Maroc)

où elle a participé à deux tables rondes sur l'emploi durable et la protection des demandeurs d'emploi.

L'Unédic est régulièrement sollicitée par des délégations étrangères. Si les caractéristiques du régime d'assurance chômage français, et notamment sa gestion paritaire, suscitent un fort intérêt au-delà de ses frontières, l'Unédic porte également une grande attention à l'actualité en matière d'emploi et de chômage dans les autres pays afin de mieux considérer les mutations qui y sont constatées.

L'Unédic entretient pour cela son réseau d'interlocuteurs indispensable à la réalisation de ses études et auprès duquel elle valorise son expertise. C'est ainsi qu'elle s'est rapprochée de son homologue belge, l'Office national de l'emploi (ONEM). Au programme de leurs échanges, à Bruxelles comme à Paris : le pilotage du régime et de la donnée, ainsi que la réglementation d'assurance chômage.

L'Unédic entretient aussi des liens étroits avec les conseillers sociaux des ambassades européennes. Elle leur a notamment présenté, en décembre dernier, le contenu de la réforme portant sur l'adaptation de la durée d'indemnisation à la conjoncture économique, applicable depuis le 1^{er} février 2023.

→ Des publications uniques en Europe

De nombreux spécialistes de l'emploi consultent régulièrement les études réalisées par l'Unédic. Ils y trouvent une approche comparative des régimes d'assurance chômage unique en son genre. C'est pour continuer à nourrir leur réflexion et plus globalement pour éclairer le débat public que l'Unédic a récemment mis en ligne sur son site internet plusieurs études de comparaisons internationales, dont une nouvelle édition de l'Europ'Info. Publiée en octobre 2022, cette édition se distingue par une approche très pédagogique, riche en cartes

et infographies. On y découvre un comparatif détaillé des régimes d'assurance chômage de 15 pays. Combien de temps faut-il avoir travaillé pour être indemnisé ? Quelles sont les durées maximales d'indemnisation ? Comment sont calculées les allocations ? Quels pays appliquent une dégressivité de l'allocation ? Autant de questions auxquelles répond l'Europ'Info, sur le plan réglementaire mais aussi à travers les pratiques réelles. Pour compléter son panorama des systèmes d'assurance chômage en Europe, l'Unédic a publié sur son site cinq nouvelles fiches pays dédiées à la Finlande, le Danemark, la Suède, la Suisse et le Luxembourg.

Enfin, toujours dans le cadre de sa mission d'aide à la décision auprès de sa gouvernance, l'Unédic a réalisé en novembre 2022 une étude complète sur les règles d'assurance chômage spécifiques aux seniors dans quatorze pays d'Europe.

Comment sont utilisées les études de comparaison internationale des régimes d'assurance chômage menées par l'Unédic ?

Les études portant sur les régimes d'assurance chômage étrangers sont riches d'enseignements pour l'Unédic. Cette veille internationale permet d'informer les partenaires sociaux sur les différents modèles existants et de situer le régime français par rapport à ceux d'autres pays, en particulier ses voisins européens. Dans un contexte économique et réglementaire en mouvement, ces études comparatives permettent de prendre du recul et d'offrir des pistes de réflexion.

**Question —
réponse**

LE CHÔMAGE ET L'EMPLOI DANS L'OPINION :

la confiance dans l'avenir progresse, même si des craintes demeurent

Le retour de la confiance : c'est l'un des enseignements-clés du 4^e volet du Baromètre Unédic de la perception du chômage et de l'emploi². Selon cette étude réalisée en partenariat avec l'institut Elabe, les Français demeurent majoritairement pessimistes sur la situation de l'emploi (51 % considèrent qu'elle se dégrade). Mais les personnes interrogées sont de plus en plus nombreuses à percevoir une amélioration : 16 % fin 2022, contre 11 % fin 2021 et 4 % mi-2020. D'autres indicateurs témoignent d'une certaine confiance des Français, en particulier pour eux-mêmes. Ils sont ainsi majoritairement optimistes quant à leur avenir professionnel (67 % des actifs en emploi). En miroir du recul du chômage, la crainte de perdre son emploi s'estompe (63 % estiment peu probable de se retrouver au chômage dans les deux prochaines années, + 6 points). Les demandeurs d'emploi, eux, sont 40 % (+ 5 points) à juger élevée la probabilité qu'ils trouvent un emploi de six mois ou plus dans les trois prochains mois.

L'idée que « tout le monde peut connaître une période de chômage au cours de sa carrière » reste largement partagée (95 % des personnes interrogées). Le système d'assurance chômage demeure perçu comme un droit sans lequel la plupart des chômeurs « ne pourraient pas vivre dignement »



(86 %). Malgré ces convictions profondes, le regard de l'opinion publique sur les demandeurs d'emploi se durcit. La moitié des Français (50 %, + 7 points) les jugent responsables de leur situation. Et une majorité les soupçonne de faire peu de concessions dans leur recherche d'emploi (60 %) ou de ne pas travailler par peur de perdre leurs allocations (57 %). Les demandeurs d'emploi sont tout à fait conscients de ces soupçons : 37 % déclarent avoir été confrontés à des critiques et 62 % font état d'une forme d'inquisition à leur égard. Point notable, cependant : 6 Français sur 10 ne sont pas d'accord avec l'idée que le montant des allocations chômage serait trop élevé. Quand on les amène à se projeter vers l'avenir en les interrogeant sur **l'évolution des métiers**

dans les dix prochaines années, les Français imaginent un monde du travail où de plus en plus d'actifs alterneront chômage et emploi (81 %), exerceront plusieurs métiers (79 %), et se formeront davantage (75 %). Ils identifient les aides à domicile, les ingénieurs de l'informatique et les infirmiers, sages-femmes et aides-soignants comme les trois premières catégories de métiers d'avenir. **Ces anticipations s'accompagnent d'inquiétudes sur le futur du marché du travail :** ainsi, 41 % s'attendent par exemple à ce que les évolutions technologiques du numérique produisent plus de destructions que de créations d'emploi.

2 - Étude quantitative publiée en décembre 2022 et réalisée avec l'institut Elabe auprès d'un échantillon de 4 525 personnes, représentatif de la population française de 15 ans et plus, interrogé par internet entre le 30 août et le 26 septembre 2022.

DATA.UNEDIC.ORG :

le portail *open data* de l'Assurance chômage

L'Assurance chômage ouvre ses données. Depuis octobre 2022, le portail data.unedic.org offre un accès inédit à des jeux de données produits par l'Unédic. Tirées notamment de ses travaux statistiques et de ses études sur le marché du travail, ces données contribuent à la transparence sur le régime d'assurance chômage et à la diffusion d'éléments factuels susceptibles d'éclairer le débat public.

En adoptant les standards de l'*open data*, l'Unédic favorise la consultation et la réutilisation de ses données, dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) et du secret statistique, industriel et commercial.

Le portail data.unedic.org permet de rechercher aisément des informations, de les télécharger ou même de les intégrer sur d'autres plateformes *open data*.

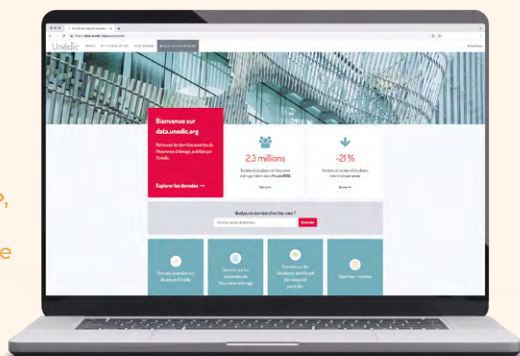
Le site donne également accès à deux tableaux de suivi interactifs, relatifs à l'Assurance chômage et au Contrat de sécurisation professionnelle (CSP). Data.unedic.org donne ainsi accès à un panorama complet et mis à jour régulièrement des données de l'Assurance chômage.

Cette offre de données ouvertes est complémentaire des travaux publiés par l'Unédic tout au long de l'année : études des différents dispositifs de l'Assurance chômage, analyses du marché du travail, prévisions financières, Baromètre de la perception du chômage et de l'emploi... Data.unedic.org s'intègre à la stratégie de publication de ces travaux et participe à leur rayonnement en rendant plus aisé l'accès aux données qu'ils contiennent.

L'ouverture des données est un enjeu stratégique pour l'Assurance chômage. Elle s'inscrit dans l'impulsion donnée par l'Accord national interprofessionnel (ANI) de 2012, qui a fait de la transparence l'un des axes de modernisation du paritarisme. Dans cette perspective, le lancement de data.unedic.org est une étape importante, mais pas l'aboutissement de la démarche : de nouveaux jeux de données y seront régulièrement ajoutés.

3 302 DONNÉES

dans le jeu de données « Indicateurs de suivi de l'Assurance chômage », le plus consulté depuis le lancement de la plateforme en octobre 2022



Les indicateurs de l'Assurance chômage, un rendez-vous trimestriel

Depuis novembre 2022, l'Unédic publie « Les indicateurs de l'Assurance chômage ». Cette publication vise à donner, en deux pages, un instantané de la situation du régime. Nombre de demandeurs d'emploi, nombre d'allocataires, nombre d'entrées à l'Assurance chômage, part d'allocataires qui travaillent, montants moyens des allocations, niveau de dépenses : ces données sont les clés pour suivre les évolutions de l'Assurance chômage. En même temps que les données mises à jour sur data.unedic.org, chaque trimestre, la publication est mise en ligne sur le site unedic.org.

DES ÉQUIPES EXPERTES, agiles et engagées

Dotée d'une connaissance pointue des réalités de l'emploi, l'Unédic fait également preuve d'innovation et d'adaptation dans sa propre gestion des ressources humaines. Qu'il s'agisse d'organisation du travail, de parcours de formation, d'égalité professionnelle, d'autonomie ou de bien-être au travail.

Ainsi, un accord collectif permet à chaque collaborateur de bénéficier jusqu'à deux jours de télétravail par semaine. Chaque équipe a la liberté d'organiser son calendrier de présence en fonction du rythme collectif et des attentes de chacun.

Misant sur l'accompagnement, l'Unédic emploie sept alternants et un CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche).

Elle offre également à tous ses collaborateurs la possibilité de suivre les formations dont ils ont besoin pour progresser

ou acquérir de nouvelles compétences.

Ainsi, l'Unédic consacre un budget de formation supérieur au minimum légal requis, soit 3,39 % de sa masse salariale. Des cursus professionnalisants de haut niveau, avec des universités et des grandes écoles, sont en phase de construction, tout comme des programmes de mobilité externe avec d'autres acteurs de la protection sociale ou de l'emploi. L'objectif étant de permettre à chacun de s'ouvrir et de développer son potentiel.



Attentive à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'Unédic a signé un accord collectif garantissant l'égalité des rémunérations comme des promotions, et l'équité en matière de parentalité. Elle a obtenu un score de 94 sur 100 en matière d'index d'égalité professionnelle au titre de l'année 2022, soit 8 points de plus que son score 2021 et que la moyenne nationale.

L'autonomie est encouragée dans l'organisation du travail. Chaque direction dispose d'un budget propre et d'une feuille de route coconstruite, afin que chaque collaborateur puisse s'impliquer. Les équipes ont également carte blanche pour proposer des moments de convivialité et des actions de solidarité, financés par la direction générale. Un supplément d'âme aujourd'hui plébiscité par les collaborateurs et qui a fait ses preuves pour attirer de nouveaux talents (onze nouveaux CDI en 2022 ayant tous confirmé leur période d'essai).

« Unékip dynamique » et solidaire

Sensibles aux questions de société dans le cadre de leurs missions professionnelles, les équipes de l'Unédic sont aussi engagées pour soutenir les personnes les plus vulnérables et contribuer à la préservation de l'environnement. À travers des actions qu'elles proposent et organisent de bout en bout : collectes solidaires de jouets ou de denrées alimentaires, déploiement du tri sélectif dans les locaux, etc. Le 13 décembre, quatre-vingt salariés ont participé à un atelier sur « La Fresque du Climat » (voir interview de Frédéric Giuli page 42). L'occasion de prendre conscience de la réalité des causes et des conséquences du dérèglement climatique, de partager son ressenti face à ces enjeux et de repartir avec tout un éventail d'actions concrètes à mettre en place.

115

**salariés en CDI ou CDD
au 31 décembre 2022 :**
57% de femmes / 43% d'hommes

—
Comité de direction :
56% d'hommes / 44% de femmes

97 %

d'emplois en CDI

78,3 %

de cadres ou cadres dirigeants

9,65 ans

**d'ancienneté à l'Unédic
en moyenne**

62 %

**des mesures d'augmentation
de salaire à destination
des femmes**

58 %

**des salariés en CDI
ont suivi une formation,**
soit une moyenne de 12,5 heures
de formation par salarié
sur l'ensemble de l'effectif

20 %

**de baisse de la consommation
d'énergie par rapport à 2021,**
grâce à la mise en œuvre d'une
politique de sobriété énergétique

CRISE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUES : QUELS IMPACTS SUR LE TRAVAIL ?

**Le premier volet de l'enquête
« Le travail en transitions »¹,
réalisé par l'institut Elabe
pour l'Unédic, livre un éclairage
inédit sur le rapport des actifs
à la question du dérèglement
climatique.**



1. Cette étude a été réalisée en ligne par l'institut Elabe, du 25 novembre au 5 décembre 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 2 003 actifs de France métropolitaine, âgés de 18 ans et plus. La représentativité est assurée selon la méthode des quotas appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, catégorie d'agglomération, région de résidence, type d'actif (en emplois salariés et non-salariés/demandeurs d'emploi), secteur d'activité, type de contrat et nature de l'employeur (privé/public).

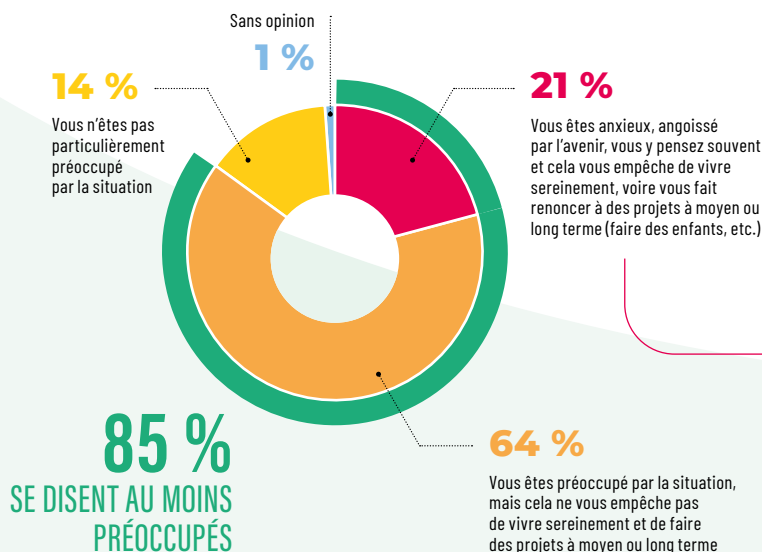
Forêts ravagées par les flammes, canicules suffocantes, orages dévastateurs, hiver trop sec... Ces derniers mois, les événements climatiques extrêmes ont percuté le quotidien des Français avec brutalité. Cette actualité parfois dramatique, propice aux prises de conscience, n'est pourtant qu'un accélérateur dans ce que Laurence Bedeau, associée au sein de l'institut Elabe, qualifie sans détour de « révolution de l'opinion » face au dérèglement climatique. « Depuis plusieurs décennies dans notre pays, l'écologie était la cause de préoccupation et d'engagement d'une partie plus militante de la population, un sujet conjoncturel et ponctuel dans le cadre d'accidents écologiques, tels que la catastrophe de l'"Erika", qui provoquaient une inquiétude. Au bout de quelques jours, quelques semaines parfois, cette inquiétude refluit. Les choses ont commencé à évoluer en 2008-2009, sous la conjonction des discours de lanceurs d'alerte comme Al Gore

et de catastrophes climatiques lointaines mais qui commençaient à se multiplier dans le monde. Et, il y a cinq à six ans, la préoccupation est devenue majoritaire, de façon constante », explique-t-elle.

Avec l'enquête « Le travail en transitions », l'Unédic entend mettre en lumière la manière dont les grandes transformations du monde du travail sont perçues par les actifs. Le premier volet, dont les résultats sont publiés ici, analyse le rapport de l'opinion au changement climatique, sous deux prismes : personnel et professionnel. Réalisée par Elabe, cette étude confirme que la préoccupation est ultra-majoritaire : **85 % des actifs se déclarent préoccupés par le changement climatique et la situation de l'environnement.** Plus d'un sur cinq se déclare même « anxieux, angoissé par l'avenir ». « Ces personnes se posent des questions existentielles. Pour elles, l'inquiétude s'est mue en une peur qui peut être paralysante », constate Laurence Bedeau.

→ Une forte préoccupation écologique

Quand vous pensez au changement climatique et à la situation de l'environnement (pollutions, biodiversité...), quelle phrase décrit le mieux votre état d'esprit ?



→ Une anxiété encore plus forte chez les jeunes

Moins de 30 ans :	28 %
De 30 à 39 ans :	25 %
De 40 à 49 ans :	20 %
Plus de 50 ans :	18 %

La dégradation des conditions de travail, première conséquence du changement climatique sur la vie professionnelle

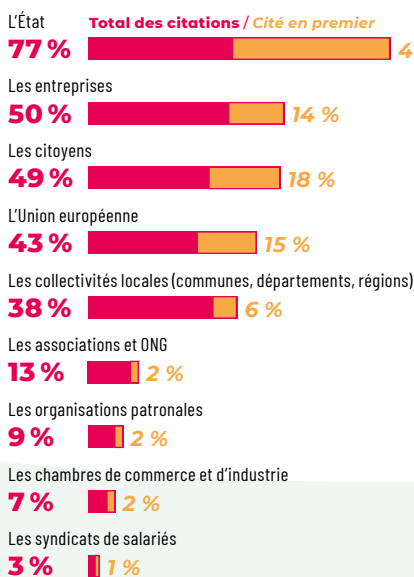
Dans ce contexte de grande préoccupation, les actifs désignent majoritairement (77 %) l'État comme l'acteur qui devrait agir sur les questions écologiques et environnementales. Cependant, **les entreprises sont également fréquemment citées (50 %)**, tout comme... les citoyens eux-mêmes (49 %). « Certes, l'État est cité en premier mais les entreprises et les citoyens ne sont pas oubliés. On ne peut donc pas considérer que les actifs abdiquent toute responsabilité, ni d'ailleurs que ces résultats s'inscriraient dans une mécanique bien française où l'on attendrait trop du pouvoir régalien », note Laurence Bedeau.

Lorsqu'on demande aux actifs de désigner, dans le cadre d'une question ouverte, les conséquences du changement climatique sur leur vie personnelle, ils sont près d'un quart (24 %) à citer les températures extrêmes et les catastrophes naturelles. La même proportion évoque un quotidien plus sobre. Une part substantielle (14 %) mentionne une augmentation du coût de la vie. Les expressions spontanées revêtent parfois une dimension poignante (« Je n'aurai pas d'enfant, c'est un sacrifice », « Je m'inquiète pour l'avenir de ma famille...»), même si ces manifestations d'anxiété ne sont pas majoritaires (8 %).

Au chapitre professionnel, **c'est la dégradation des conditions de travail qui est assez nettement en tête des conséquences perçues (16 %)**. Les canicules ont laissé des traces chez ces actifs, qui évoquent « des bureaux et transports impraticables en été » ou la baisse de performance liée à la chaleur. « C'est la preuve que la question écologique n'est plus une question théorique. C'est perçu à travers la question sanitaire – "je suis plus souvent malade", "la respiration est difficile". C'est aussi la conscience de l'impact de nos choix collectifs et individuels, qui interroge sur la façon que l'on a de vivre, de consommer, de travailler. Ces éléments sont centraux dans l'évolution récente de l'opinion », analyse Laurence Bedeau.

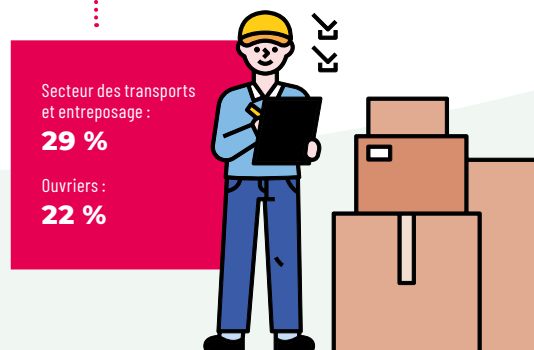
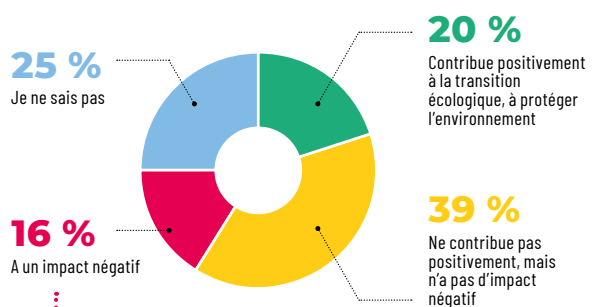
→ L'État, les entreprises et les citoyens identifiés comme les acteurs de la transition

À votre avis, qui devrait agir sur les questions écologiques et environnementales (pollutions, biodiversité, etc.) ?



→ Un quart des actifs ne sait pas qualifier l'impact de son travail sur la transition écologique

Quand vous réfléchissez à votre travail actuel, diriez-vous qu'il...



« L'engagement écologique est désormais un déterminant de la relation à un employeur. »

S'ils partagent très largement les inquiétudes relatives au changement climatique, les actifs apparaissent quelque peu démunis face à la nécessité d'acquérir une culture écologique. Une part importante (25 %) déclare d'ailleurs ne pas savoir si son travail a un impact négatif ou positif en matière environnementale. Autre indicateur : **plus de la moitié des sondés (54 %) estime que le niveau de compétences des actifs n'est pas à la hauteur des enjeux écologiques.** Les formations professionnelles sont jugées à cet égard insuffisantes par 45 % des sondés, une proportion qui paraît d'autant plus importante que 23 % déclarent ne jamais suivre de formation. Un actif sur cinq considère pourtant qu'avoir

de bonnes connaissances de ces enjeux est « indispensable » et 52 % y voient « un bonus, sans être indispensable ». « *C'est la traduction de la révolution d'opinion qui s'est opérée : à la fois un besoin de mise en cohérence des préoccupations personnelles avec les activités professionnelles et la perception, aussi, que ces compétences jouent sur l'employabilité, parce que, qu'on le veuille ou non, un certain nombre de métiers vont évoluer* », estime Laurence Bedeau.

Pour les employeurs, un enjeu d'attractivité émerge. L'enquête montre en effet que **7 salariés sur 10 jugent qu'un engagement actif de leur entreprise en faveur de la protection de l'environnement les inciterait à y rester durablement.**

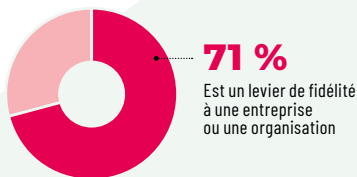
Pour 44 %, des pratiques allant à l'encontre de la transition écologique pourraient être un motif de départ. Le schéma se répète dans la perspective de recrutements : 62 % des actifs voient dans l'engagement écologique d'une entreprise un motif qui les inciterait à y postuler. Pour 48 %, l'absence d'engagement actif serait un repoussoir. Laurence Bedeau relève que « *toutes les catégories de population, quel que soit le critère que vous considérez, s'accordent sur le fait que la transition écologique est désormais un déterminant de la relation à un employeur* ». Preuve que, comme d'autres aspects de l'activité humaine, le monde du travail est lui aussi déjà bousculé par le changement climatique.

→ L'INTÉGRALITÉ DES RÉSULTATS SUR [UNEDIC.ORG](https://www.unedic.org)

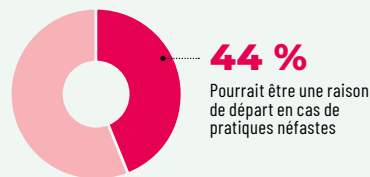
→ La transition écologique, enjeu pour l'attractivité des employeurs

Ensemble des salariés

Si votre entreprise/organisation contribuait activement à la transition écologique, s'engageait activement en faveur de la protection de l'environnement, est-ce que cela vous inciterait à y rester durablement ?

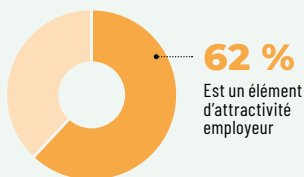


Si votre organisation/entreprise avait des pratiques allant à l'encontre de la transition écologique, de la protection de l'environnement (pollutions, biodiversité, etc.), est-ce que cela vous inciterait à quitter votre organisation/entreprise ?

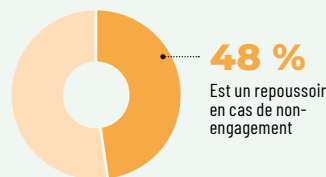


Ensemble des actifs

Si une entreprise/organisation contribuait activement à la transition écologique, s'engageait activement en faveur de la protection de l'environnement, est-ce que cela vous inciterait à y postuler ?



À l'inverse, si une entreprise/organisation ne contribuait pas activement à la transition écologique, ne s'engageait pas activement en faveur de la protection de l'environnement, est-ce que cela vous inciterait à ne pas y postuler ?





Les entreprises face au choc de la transition écologique

La neutralité carbone est un objectif aussi complexe à atteindre que nécessaire. Des pistes existent.

Polluant à produire, et surconsommé : avec 60 à 70 millions de pièces vendues chaque année en France, le jeans pèse lourdement sur l'empreinte environnementale de la consommation française. Dans cette masse, le « made in France » est infime : 100 000 ventes, dont 50 000 par la marque 1083. Créée en 2013, cette entreprise née à Romans-sur-Isère n'a pas pour objectif de produire des millions de pantalons, mais, comme l'explique son fondateur Thomas Huriez, de « vendre un minimum de jeans à un maximum de gens ». Peu de publicités, pas de soldes et l'obsession des circuits courts : « c'est la condition d'une "perma-industrie", d'une économie circulaire simple et à notre portée. C'est aussi la clé des créations d'emploi et de la fabrication de produits de qualité », assure Thomas Huriez.

L'ampleur du basculement esquissé pour le textile n'est pas un exemple isolé. La transition écologique va exiger une transformation en profondeur des modes de production, un sujet qu'explore l'association The Shift Project dans son Plan de transformation de l'économie française. Publié en 2022, ce Plan imagine une France bas carbone en 2050, en partant des limites physiques à l'exploitation de la planète Terre qui demeurent indépassables. Dans cette perspective, le Shift Project anticipe environ 300 000 créations d'emplois nettes en France d'ici 2050. Mais « *le voyage ne serait pas de tout repos* », avertit Yannick Saleman, chef de projet emploi et politique industrielle au sein de l'association. « *Ce qui va avoir des conséquences pour les gens, ce sont les mouvements. Ce solde de 300 000 emplois est le résultat de 800 000 destructions d'emplois, contrebalancées par 1100 000 créations.* »

Des secteurs entiers bousculés

Tous les secteurs ne sont pas égaux face à la transition écologique. Certains ont pris de l'avance, en particulier sous la pression de réglementations contraignantes : c'est le cas du bâtiment, estime Yannick Saleman, qui note toutefois que la réduction des volumes construits demeure incontournable. Dans l'agriculture, les besoins sont immenses : 500 000 emplois supplémentaires selon le Shift Project, ce qui ramènerait le secteur à son niveau des années 1990. D'autres activités seront fortement bousculées, détaille un rapport produit avec l'appui du ministère du Travail par l'Observatoire Compétences Industries, rattaché à l'opérateur de compétences OPCO 2i. La branche professionnelle de la chimie, par exemple, sera

impactée par tous les axes de la transition écologique, et pas seulement la question énergétique. L'automobile, bien sûr, devra aussi se réinventer, avec des conséquences pour l'emploi. « *Bien sûr que l'industrie automobile survivra en France ! Dans notre scénario, on prévoit une consommation de véhicules neufs de 1,2 million au lieu de 2 millions actuellement. Rappelons qu'on ne produit que 1,4 million de véhicules en France et qu'on en importe beaucoup* », prédit Thierry Hanau, expert industrie chez négoWatt, une association qui a également publié un scénario pour une France décarbonée en 2050.

Bouleversement culturel

Un bouleversement culturel devra se produire dans les entreprises, auprès des dirigeants comme des salariés, pour qu'aboutisse la transition écologique. La question des compétences est ici centrale. Contrairement aux idées reçues, il ne faut s'attendre ni à « *l'émergence de nouveaux métiers* », ni « *à une vaste disparition de ceux qui seraient devenus obsolètes* », considère Fabien Boisbras, responsable observatoire OPCO 2i. Reste que l'évolution sera parfois radicale. La fonction « achats », par exemple, pourrait être particulièrement concernée. « *L'acheteur devra non seulement concourir à sourcer des produits intermédiaires ou des matières premières différents, mais il faudra*

aussi qu'il incite les sous-traitants historiques de son entreprise à devenir eux-mêmes plus vertueux. Le critère coût serait alors peut-être moins prédominant, ce qui serait un changement de paradigme », indique Fabien Boisbras.

Les tensions d'approvisionnement, les difficultés de recrutement ou encore la crise énergétique alimentée par la guerre en Ukraine ont percuté de plein fouet les entreprises. L'Association française des entreprises privées (Afepe) a beau partager le constat d'une prise de conscience climatique qui s'accélère au sein des entreprises, elle avertit sur la rudesse du contexte économique et géopolitique. Même Thomas Huriez, le patron de 1083, identifie la question énergétique comme une menace pour son jeans français. Cependant, la crise est aussi un facteur d'accélération qui peut être bénéfique à la transition. Laurence Breton-Kueny, vice-présidente de l'Association nationale des DRH (ANDRH) et directrice des ressources humaines du groupe Afnor, note que les démarches de sobriété énergétique ont donné lieu à des échanges fructueux avec les salariés et que l'engagement écologique devient « *un atout pour la marque employeur* ». Elle souligne enfin que les partenaires sociaux ont un rôle à jouer jusque dans les entreprises, où les comités sociaux et économiques (CSE) sont, depuis la loi « Climat et résilience », appelés à se saisir des enjeux écologiques.

La transition écologique engendrera 300 000 créations d'emploi nettes en France d'ici 2050. Source : Plan de transformation de l'économie française, publié en 2022 par l'association The Shift Project.

« Avec les dirigeants d'entreprises, j'ai des conversations qui auraient été inimaginables il y a trois ans. »

↳ La Fresque du climat se déroule sur trois heures, par petits groupes, avec un jeu de 42 cartes qui doivent être reliées entre elles. L'association revendique près d'un million de participants depuis 2018.



Frédéric Giuli

Membre fondateur de la Fresque du climat et fondateur de Caristeo



À la fois jeu de société, atelier d'intelligence collective et formation théorique accélérée, la Fresque du climat propose depuis 2018 une méthode originale pour aborder les grands enjeux de la transition écologique. De plus en plus d'entreprises la proposent à leurs salariés.

Travaux scientifiques, livres, films... Les sources qui traitent du changement climatique sont abondantes.

Qu'apporte la Fresque du climat ?

La Fresque du climat, c'est une approche collaborative. Pour relier les 42 cartes du jeu en allant des causes vers les conséquences, chacun apporte son bout de connaissance, ses doutes, ses interrogations. Avec la Fresque, on s'approprie les choses par l'action.

Êtes-vous parfois confronté à de l'hostilité de la part des participants ?

C'est très, très rare, mais ça arrive. Ce qui se passe dans un moment comme ça, c'est l'opposé de l'indifférence : on touche une corde sensible. À charge pour l'animateur d'utiliser cette matière, et de conduire les participants à mettre des mots sur leurs émotions. Et le dialogue qui s'instaure alors soulève

des questions fondamentales. C'est là qu'il peut y avoir des moments de bascule pour les participants.

Comment éviter que la Fresque ne soit victime de son succès, par exemple en devenant une sorte d'alibi pour les entreprises ou les organisations qui la mettent en avant ?

Il ne faut pas que la Fresque devienne un vecteur de communication, sans quoi ça contribue au « greenwashing ». Face à ce risque, nous avons décidé de valoriser les entreprises qui respectent l'esprit de la Fresque en leur permettant de solliciter un label. Celui-ci vérifie que les principes sont respectés et qu'au-delà de la pédagogie, l'entreprise se transforme pour s'aligner avec les trajectoires imposées par la science.

Essayez-vous de faire en sorte que la Fresque du climat ne s'adresse pas seulement à des cadres et des ingénieurs ?

C'est pour nous une priorité. La Fresque doit contribuer à la transformation de la société, et cela ne peut se faire que par la bascule d'une masse populaire vers une prise de conscience. Nous travaillons donc à trouver des médiateurs qui puissent atteindre des populations que nous touchons peu actuellement. Et nous réfléchissons aussi à une adaptation de la Fresque elle-même,

pour toucher des publics plus larges, en insistant par exemple sur les conséquences concrètes de la crise climatique. En outre, nous avons commencé à travailler à un plan de déploiement auprès des personnes incarcérées en centres de détention, avant de voir ce projet percuté par la pandémie de Covid-19.

Pour porter ses fruits, la prise de conscience à laquelle vous œuvrez doit être rapide et massive. Ne craignez-vous pas que la superposition d'autres crises - pandémie, guerre en Ukraine... - détourne de l'enjeu écologique ?

Face à la guerre en Ukraine, nous avons collectivement pris le chemin de la sobriété. Le risque, c'est de ne voir là qu'une crise passagère, au terme de laquelle on pourrait reprendre comme avant. La crise climatique, elle, ne s'arrêtera pas. Il y a des phénomènes encourageants, cependant : je côtoie beaucoup de dirigeants d'entreprises parmi les grands groupes et je commence à avoir avec eux des conversations qui auraient été inimaginables il y a trois ans seulement. On ne pouvait alors pas parler de décroissance des flux physiques. Aujourd'hui, pourtant, certains acceptent d'en parler. Comment créer de la valeur économique, sans augmenter les flux physiques, voire en les réduisant ? La réflexion s'installe.



Retrouvez l'épisode 6 de Point de suspension(s), le podcast de l'Unédic :
« Quels sont les impacts du réchauffement climatique sur l'économie et l'emploi ? »
avec l'économiste Mireille Chiroleu-Assouline.
Disponible sur toutes les plateformes d'écoute.

Unédic

Rapport d'activité 2022

Direction de publication

Christophe Valentie

Direction éditoriale

Direction de l'information et
de la communication de l'Unédic

Conception éditoriale

AndJOY

Rédaction

Béatrice Noyère
Adrien Gaboulaud (dossier)

Conception et réalisation graphique

BA-BA (www.ba-ba.fr)

Illustrations

Simon Landrein/Lezilus (couverture,
p. 9, 14, 16, 17, 19, 23, 25, 27, 28)
Vecteezy (p. 37, 38, 43)

Photographies

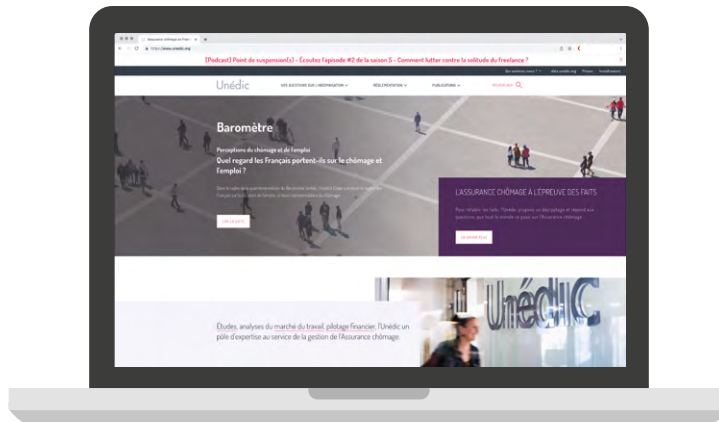
Franck Beloncle (p. 11)
Augustin Detienne (p. 6, 11, 13, 34, 42)
Cédric Helsly (p. 15)
Bruno Mazodier (p. 21, 29)
Getty Images (p. 5, 30, 32, 36, 40)
DR (p. 13, 29, 42)

Impression

Iropa

ISSN 0997-1351

Pour en savoir plus
sur l'Assurance chômage
unedic.org



Les textes réglementaires et leurs décryptages pratiques, les études et les prévisions financières, ainsi que les podcasts produits par l'Unédic sont disponibles sur notre site internet.

Suivez-nous sur **unedic.org**



@unedic



unedic



unedictv

Unédic